

# Mettre en œuvre la classification de la branche ECLAT (à distance)

THEMATIQUE : RESSOURCES HUMAINES

## Présentation

La rémunération de salariés de la branche est cadrée par la convention collective et le nouvel Avenant n°182, qui revisite les jalons du calcul de la rémunération et inscrit des nouveaux groupes de classification.

Cette formation refait le point sur les obligations d'employeur, en permettant de revoir les bases de la cotation des postes et les incidences des nouvelles dispositions de l'Avenant n°182.

### Le + de la formation

Une « grille de lecture » de la grille de cotation conventionnelle pour réaliser les cotations et la mise en œuvre des calculs conventionnels à partir des descriptifs de poste des participants.

## Objectifs

- Maîtriser les éléments de la classification et de la rémunération inscrits dans la branche ECLAT.
- Réduire les risques juridiques liés à cette application.

## Contenu du programme

### I - Un système de classification et de rémunération issu de la Convention Collective ECLAT

- Les grands principes du système de classification

### II - De la classification à la rémunération

- La méthodologie de cotation des postes
- Les critères de positionnement
- Le calcul de la rémunération de base
- Les modifications liées à la création des nouveaux groupes : positionnement et incidences juridiques
- Les cas particuliers : plurivalence horizontale ou verticale...

### III - Comment faire évoluer les postes et les rémunérations ?

- Éléments clés de la gestion de carrières et du développement des compétences

## Échanges questions/réponses

La formation est conçue en partenariat avec :



### PUBLIC

Directeur·trices, Responsables RH, Administra·teur·trices

### PREREQUIS

Assumer la fonction employeur et gérer du personnel salarié.

### METHODES PEDAGOGIQUES ET SUPPORTS

• La formation associe les aspects théoriques, méthodologiques et une approche pratique : les échanges sont basés sur la pratique professionnelle des participants.

• Des outils support sont remis, permettant de transposer les éléments au retour dans la structure.

### INTERVENANT

Consultant formateur spécialisé en ressources humaine dans l'économie sociale et solidaire

**DUREE** : 1 jour (soit 7 heures)

### MODALITES

Formation à distance.

La formation requiert un ordinateur avec webcam et micro, et une bonne connexion internet.

### COUT DE LA FORMATION

Tarifs 2023 :

- Adhérent : 400 € TTC / pers.
- Non-adhérent : 450 € TTC / pers.

Tarifs 2024 :

- Adhérent : 455 € TTC/ personne
- Non-adhérent : 500 € TTC/ pers.